

CK 28 Jan. 91 11

p.B.72.9.15.1. - AC/HME

Berne, le 28 janvier 1991

p.B.73.R.0.(2) ✓

Notice d'entretienSituation dans les pays baltes, invocation du mécanisme de la dimension humaine de la CSCE (MDH)

Berne, le 25 janvier 1991, 14.30 h - 15.35 h

Participants: - Mme Novojilova, Ambassadeur de l'URSS (NOV)  
 - Un interprète (Ambassade soviétique)  
 - Mme von Grünigen, Ambassadeur (GRN)  
 - M. P. Pardo, DP I  
 - M. C. Altermatt, DP III

GRN aborde la situation critique dans les républiques baltes, état qui préoccupe le Conseil fédéral. Eu égard au refus de la délégation soviétique de convoquer, la semaine passée, lors d'une réunion administrative dans le cadre de la CSCE à Vienne, une réunion supplémentaire consacrée à la situation dans les pays baltes, le DFAE se voit obligé d'invoquer le MDH. GRN remet ensuite la note ci-jointe.

NOV promet de remettre la note à qui de droit et saisit l'occasion pour expliquer la situation dans les pays baltes et la politique observée par son Gouvernement. Elle déplore le manque de dialogue avec les autorités des républiques baltes et le fait que les droits de groupes minoritaires (Russes, communistes) soient lésés, ce qui est contraire à l'esprit de la Charte de Paris. Elle rappelle que la mission des militaires dans les républiques baltes consiste à défendre les frontières soviétiques et non pas à s'ingérer dans les affaires internes. Elle remarque que l'opinion publique mondiale devrait faire preuve, à cet égard, de beaucoup plus de retenue. L'Union soviétique est capable de régler toutes ces questions elle-même. Certaines personnes sont intéressées à maintenir la tension, mais il ne faut pas entrer dans leur jeu.

Tout en rappelant que l'intégration des trois républiques baltes dans le giron soviétique repose en fait sur un acte illégal, GRN souligne qu'il faut trouver un règlement pacifique à ce différend. En outre, il y a lieu de respecter les parlementaires issus d'élections libres, et non pas les menacer. La démarche du DFAE vise à rappeler aux autorités soviétiques les engagements qu'elles ont pris au sein de la CSCE.



- 2 -

NOV se demande où la Suisse voit un durcissement de la part soviétique. Qui s'insurge ici contre les Géorgiens qui s'en prennent aux Ossètes ? Ensuite, NOV explique la position soviétique en vue de la séance de la semaine prochaine à Vienne:

S'apprêtant à entamer l'institutionnalisation de la CSCE et à préparer le Conseil des MAE à Berlin, l'URSS est par conséquent sérieusement préoccupée par les tentatives de détourner l'attention des responsables en direction de la confrontation. La délégation soviétique est donc résolument déterminée à rejeter toute tentative d'internationaliser la question balte. Il convient en effet de s'abstenir de toute action qui toucherait l'intégrité d'un Etat participant de la CSCE. La pondération et la retenue de la part des pays CSCE ne peuvent qu'améliorer la situation.

GRN observe qu'étant donné l'esprit de confiance mutuelle qui s'est développé au sein de la CSCE, une attitude de coopération est de mise: lorsqu'un problème surgit qui, de surcroît, concerne l'ensemble de l'Europe, il faut se rencontrer et le discuter. GRN assure NOV que la Suisse est en faveur d'une solution pacifique et se félicite de rencontrer très prochainement à Vienne l'Ambassadeur Deriabin, ce notamment en vue de sa visite prévue à Berne.

*Altermatt*

C. Altermatt

Annexe mentionnée

Copie à:

- GRN
- Div. politique I
- Secrétariat politique
- Ambassade de Suisse à Moscou
- Service CSCE
- PR
- CM





DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.B.72.9.15.1.-AC/GRS

Le Département Fédéral des Affaires Etrangères présente ses compliments à l'Ambassade de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et, préoccupé par l'évolution dans les Etats baltes, et ayant dû constater le refus de l'Union Soviétique de convoquer, dans le cadre de la CSCE, le 18 janvier écoulé, à Vienne, une réunion supplémentaire, et se référant au Document de Clôture (1989) de la Réunion de Vienne de la CSCE, paragraphe Dimension humaine, alinéa 1, a l'honneur de porter à l'intention de l'Ambassade les demandes d'information qui suivent:

- Le 13 janvier 1991, l'engagement de forces armées soviétiques dans le centre de la ville de Vilnius/Lituanie a provoqué la mort de 14 personnes civiles, non armées, dont une jeune fille de treize ans, toutes rassemblées autour de bâtiments civils.
- Le 20 janvier 1991, lors de l'assaut d'un immeuble à Riga/Lettonie, par des troupes soviétiques nommées "bêrets noirs", 5 personnes ont trouvé la mort.

Ces événements tragiques, contraires à l'esprit, aux engagements et aux desseins de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, adoptée lors du sommet de la CSCE en novembre 1990, n'ont pas manqué de créer un sentiment de consternation dans l'opinion publique suisse.

Le Département invite l'Ambassade de bien vouloir lui fournir toutes les informations pouvant éclaircir les événements susmentionnés qui touchent le respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales.

Le Département Fédéral des Affaires Etrangères saisit cette occasion pour renouveler à l'Ambassade de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques l'assurance de sa haute considération.

Berne, le 25 janvier 1991

(Am 25. Januar 1991 überreicht von  
Frau Botschafterin M. von Grünigen)

A l'Ambassade de  
l'Union des Républiques  
Socialistes Soviétiques

B e r n e



Kopie an:

- Schweizerische Botschaft  
in Moskau
- GRN
- WI
- AC
- KSZE-Dienst